

Accompagnement des usagers dans leurs démarches Habitat



Communauté de Communes Mayenne Communauté

Marie BAUDOUX
Service Habitat
10 rue de Verdun CS 60111
53 103 MAYENNE cedex
02 43 30 21 21

marie.baudoux@mayennecommunaute.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Mayenne Communauté pilote la mise en œuvre de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE) du Nord Est Mayennais qui couvre les Communautés de communes de Mayenne Communauté, du Bocage Mayennais, de l'Ernée, du Mont des Avaloirs et des Coëvrons.

Le premier objectif de la PTRE est de permettre aux usagers d'être guidés dans leur parcours de rénovation, de se voir proposer des travaux en adéquation avec le bâtiment, objet de la demande de rénovation, de trouver des financements sécurisant ainsi le montage du projet. Le deuxième objectif est d'animer le territoire, de sensibiliser les publics, d'alerter également sur les pratiques douteuses.

Le service va plus loin que d'accompagner le parcours travaux dans la rénovation énergétique, la mise en place d'un numéro unique partagé par l'ensemble du département, permet de jouer un rôle d'orientation des demandeurs pour toutes les questions liées à l'habitat.

Programme contractualisé du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 (reconductible)

TYPE D'AIDE

Aide ingénierie gratuite pour les usagers
Orientation, parcours de renseignement facilité
Prime forfaitaire pour la réalisation d'audit énergétique (montant à définir)

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Propriétaires privés, locataires, personnes hébergées
Secteur du bâtiment, des professionnels de l'immobilier
Petit tertiaire (non encore éligible en 2022, à venir pour 2023)

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Pour être accompagné : avoir un logement situé dans le périmètre de l'opération (Nord Mayenne)
Pour obtenir une prime pour la réalisation d'un audit : cahier des charges à définir sur la base des conditions imposées par le règlement SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique – tenu par la région)

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

Non arrêté pour le moment (pour la prime / audit)

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

Partenaires décideurs : les communautés de communes du Mont des Avaloirs, du Bocage Mayennais, de l'Ernée, de Coëvrons, de Mayenne Communauté

Partenaires financiers : la région, les obligés privés au titre des CEE, le Conseil Départemental (mise à disposition de deux agents pour l'accueil téléphonique)

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

Budget partagé entre les 5 communautés de communes, avec pour clé de répartition le nombre d'habitants situés dans chaque EPCI.

Enveloppe allouée à l'association Synergies pour la mise en œuvre de la convention de prestation de 249 022€

Budget programmé hors déduction des financements : 659 000€ sur la durée de l'opération (2 ans)

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (opérations ayant eu lieu, montant des aides allouées...) :

Nouveau programme au 1^{er} janvier 2022 et pour une durée de deux années (possiblement reconductible)

OBSERVATIONS / PERSPECTIVES :

Service dont l'avenir dépendra des décisions prises par les tutelles nationales quant au circuit d'accompagnement des ménages.

